

Nom
Nom de jeune fille
Prénom
Date de naissance
Adresse
Code postal
Tel. fixe
Tel. portable
Adresse e-mail

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Classe normale
Hors classe
Retraité
Stagiaire
Classe exceptionnelle

PLP
AED/AEP/AESH
Contractuel
CPE
Sans solde
DDFPT

Discipline :
Autre :

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2026/2027

Lycée professionnel
SEGPA (collège)
Lycée polyvalent (SEP)
EREA

Autre :

Nom d'établissement :

Ville :
Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

Échelon
Tarif
Temps partiel

Cotisation : temps partiel x tarif =

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)

NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

BULLETIN À RETOURNER DUMENT COMPLÉTÉ ET ACCOMPAGNÉ DE VOTRE CHÈQUE AU SNETAA-FO - 417 LES BUREAUX DE LA COLLINE, 92213 SAINT-CLOUD CEDEX

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le :

**N'OUBLIEZ PAS DE
JOINDRE VOTRE RIB AVEC
VOS CODES IBAN ET BIC !**

SIGNATURE (OBLIGATOIRE)

**NOM ET
ADRESSE DU
CRÉANCIER**

SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE
92213 SAINT-CLOUD CEDEX
N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

En signant ce formulaire mandat, vous autoriser le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation compète sera prélevée de février à août en sept fois.

TARIF

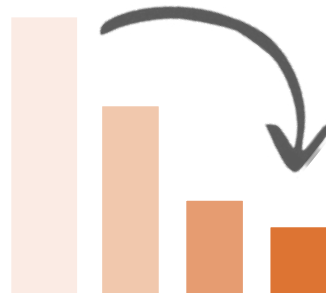
MAYOTTE, LA RÉUNION, GUYANE, GUADELOUPE, MARTINIQUE,
ÉTRANGER, ST-PIERRE-ET-MIQUELON, WALLIS-ET-FUTUNA

ÉCH.	CLASSE NORMALE	HORS CLASSE	CLASSE EXCEPTIONNELLE	CONTRACTUELS	
1	153 €	295 €	353 €	INDICE	COTISATION
2	209 €	314 €	371 €	MOINS 450	96 €
3	219 €	329 €	385 €	450 À 500	123 €
4	234 €	353 €	404 €	500 À 700	147 €
5	245 €	378 €		+ 700	172 €
6	256 €	390 €		COTISATIONS UNIQUES SANS SOLDE 33 € AED/AEP/AESH 59 € STAGIAIRES 119 € RETRAITÉS TITULAIRES 159 € RETRAITÉS CONTRACTUELS 51 €	
7	268 €	397 €	HE-A 1 : 421 € HE-A 2 : 437 € HE-A 3 : 458 €		
8	286 €				
9	299 €				
10	321 €				
11	337 €				

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

UNE ADHÉSION DE

153 €



**-66% DE CRÉDIT
D'IMPÔT**

COÛT RÉEL

52,02

Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin.
Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**